



**Club Rural Associatif du Basket Brenouillois**  
 16 rue Robert Guerlin 60870 BRENOUILLE  
 Tél. Présidente : 06.82.48.51.43  
 Tél. Secrétaire : 06.77.66.58.26

# DOSSIER D'INSCRIPTION

## SAISON 2022 / 2023

**Mail secrétariat :** [secretariat@crab-brenouillois.fr](mailto:secretariat@crab-brenouillois.fr)

Création     Renouvellement     Mutation

N° de Licence : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Téléphone et personne à prévenir en cas d'urgence : \_\_\_\_\_

Je m'engage à respecter les statuts du club, ainsi que les règlements de l'association et du gymnase.

◆ Pour les moins de 18 ans

- 1 - J'autorise les responsables de l'association à présenter mon enfant à un médecin en cas de besoin d'urgence.
- 2 - J'autorise mon enfant à pratiquer le basketball.
- 3 - Je m'engage à participer au transport des enfants pour les matchs à l'extérieur, une fois de temps en temps à tour de rôle.
- 4 - J'autorise les parents d'autres joueurs à transporter mon enfant pour le besoin des rencontres.
- 5 - J'autorise le club à prendre mon enfant en photo dans le cadre des manifestations du basket et d'en publier l'image sur le site du club et la page Facebook.

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

(Signature du père, de la mère ou du tuteur légal, précédée de la mention « *Lu et approuvé* »)

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> BABY – U7 (2016)                           | <input type="checkbox"/> MINI POUSSINS – U8 (2015) U9 (2014) |
| <input type="checkbox"/> POUSSINS – U10 (2013) U11 (2012)           | <input type="checkbox"/> BENJAMINS – U12 (2011) U13 (2010)   |
| <input type="checkbox"/> MINIMES – U14 (2009) U15 (2008)            | <input type="checkbox"/> CADETS – U16 (2007) U17 (2006)      |
| <input type="checkbox"/> JUNIORS – U18 (2005) U19 (2004) U20 (2003) | <input type="checkbox"/> SÉNIORS (à partir de 2002 et avant) |
| <input type="checkbox"/> VÉTÉRANS (1988 et avant)                   |  |

**Cotisation de licence\*\* :**

- Coupon Oise (- 15€)
- Pass'Sports (- 50€)
- Autres : ..... → → **TOTAL** : .....€

Paiement par :     Espèces     Chèque(s) à l'ordre du CRABB :     Au comptant     3 fois sans frais\*

(\* 3 chèques établis à l'ordre du CRABB datés et signés du même jour) - **Les encaissements se feront le 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre.**

**\*\* ATTENTION !!!**     L'assurance **OPTION A** est comprise dans le prix de la licence. Merci de la cocher lors de votre validation sur FFBB. Le montant de tout autre choix d'option d'assurance devra être ajouté à la cotisation.

# C.R.A.B.B. SAISON 2022 / 2023

## RÈGLEMENT DU CLUB

- **Article 1 :** Le club est ouvert à toutes et tous.
- **Article 2 :** Le dossier d'inscription doit être rendu complet (imprimé du club, paiement de la cotisation, coupon Oise et éventuellement Pass'Sports) pour le 30 septembre pour les catégories Séniors, Juniors, Cadets, Minimes et Benjamins. Sinon les joueurs ne pourront ni s'entraîner ni participer aux matchs.  
Pour les catégories Baby, Mini-Poussins et Poussins, la date limite pour rendre le dossier complet est portée au 15 octobre (période d'essai incluse). Pour tout nouveau dossier d'inscription arrivant en cours d'année, un délai de 15 jours sera accordé pour le rendre au complet.
- **Article 3 :** Tout membre du club et personne accompagnante se doit de respecter le règlement de la salle des sports dans laquelle il se trouve ainsi que le matériel mis à disposition.
- **Article 4 :** Afin d'éviter les pertes ou les vols il est déconseillé d'avoir des bijoux, argent ou objet de valeur lors des rencontres et entraînements.
- **Article 5 :** Chaque joueur est responsable de l'équipement prêté. Une contribution de 100 € sera demandée en cas de perte ou détérioration.
- **Article 6 :** Toute absence le jour d'un match doit être signalée à l'encadrant de l'équipe. Les horaires de convocation doivent être respectés. Prévenir 48 heures à l'avance en cas de présence ou d'absence.
- **Article 7 :** Tout joueur, qui par son comportement se verrait pénalisé d'une amende par le Comité de l'Oise ou la Ligue des Hauts de France devra en payer l'intégralité.
- **Article 8 :** Tout membre du club se doit de respecter les dirigeants, entraîneurs, bénévoles et autres joueurs du club.
- **Article 9 :** Il est interdit d'amener lors des entraînements et des rencontres des objets pouvant occasionner des dommages corporels ou matériels.
- **Article 10 :** Après décision du bureau, lors d'une arrivée d'un joueur muté, il y aura en plus de la cotisation de la licence, une participation de 60 € à régler suite aux frais supportés par le club. Cette somme est en complément du prix de la licence.
- **Article 11 :** Le vol et la dégradation par un licencié du club pris sur le fait dans le gymnase de Brenouille, comme en déplacement, aux horaires et jours prévus à la pratique du Basket Ball dans le calendrier sportif de l'année en cours et soumis à la réglementation de la FFBB se verra exclu définitivement et sans délai du club. Exclusion communiquée au C.O.B.B. « Comité de l'Oise ». Aucun remboursement ne sera effectué sur la licence.
- **Article 12 :** La présence aux entraînements est obligatoire dans leur intégralité. Le club dégage toute responsabilité à la fin de l'entraînement en cas d'accident dans le gymnase et ses extérieurs.
- **Article 13 :** Le port d'une paire de chaussures adaptées au basketball est obligatoire et ne devra servir qu'à celui-
- **Article 14 :** Toutes photos prises lors des différentes manifestations pourront faire l'objet d'une publication sur le site du club, la page Facebook, le journal de la commune, ou tout autre support (flyers, etc...).
- **Article 15 :** Suite aux décisions prises par la FFBB et le COBB, chaque licencié devra arbitrer et/ou officier à la table au minimum 3 fois dans la saison. Un match de suspension sera appliqué en cas de non-respect de cet article.
- **Article 16 :** Le manque de respect à l'un des articles de ce règlement peut valoir à son auteur l'exclusion du club sans aucun remboursement de la licence.

Signature du licencié et du représentant légal (pour les mineurs) (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Le licencié

Le représentant légal (mineurs)